

## CONVOCAATION POUR LA SEANCE DU 9 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le cinq octobre, a été convoqué en réunion ordinaire le conseil municipal pour le neuf octobre deux mil dix-huit.

### ORDRE DU JOUR :

- Requêtes PLU : convention avec avocat
- Avis sur SCOT de l'Agglo du Pays de Dreux
- Présentation du rapport d'activité 2017 de l'Agglo du Pays de Dreux
- Avis sur modification des statuts du SMICA
- Approbation du règlement technique du SIE-ELY
- Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2017
- Dissolution et dévolution de l'actif et du passif de l'association VEAA
- Tarif location tables et bancs
- Tarif étude suivie
- Subvention collège de Bû
- Virement de crédits sur budget service de l'eau
- Questions diverses

Etaient présents :

QUENTIN Virginie – DUVAL René - ANSEAUME Marie-Thérèse - COENON Guy – HERBEAUX Etienne – CLAISE Muriel – SCHLICH Daniel – MIRETTI Josiane – BARBOT Claire – HUILIO Virginie - DHERMANT Anne-Marie –  
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

BLAIMONT Michel à DUVAL René  
ALTUR Marie-Lise à COENON Guy  
HEBERT Benoît à QUENTIN Virginie

Absents

GATEAU Christophe – LE JOSSEC Cyril – BEHEREC Philippe – CAMPION Alexandra

Madame DHERMANT Anne-Marie a été élue secrétaire.

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

### REQUETES PLU – CONVENTION AVEC AVOCAT

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'elle a reçu trois dossiers du Tribunal Administratif d'Orléans (M. DUVAL Marc, Cts LOYER GAUDRON et autres, Association des Copropriétaires de la Coudrée d'Abondant) présentant une requête contre la délibération du conseil municipal en date du 4 Juillet 2018 pour approbation du PLU.

Afin de défendre ces trois dossiers, Madame le Maire propose de confier cette mission à Maître Marc MONTI, avocat à Chartres.

Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord et autorise Madame le Maire à signer tout document se référant à ces affaires.

### AVIS SUR SCOT DE L'AGGLOMERATION DU PAYS DE DREUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, L.5216-5 I 3°,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L. 143-19 à L. 143-21 R. 143-2 à R. 143-9, portant sur la procédure d'élaboration du SCoT,

Vu la délibération n°2014/508 du 29 septembre 2014 de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux décidant d'engager la procédure d'élaboration du SCoT,

Vu la délibération n°2016/270 du 26 septembre 2016 de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux portant sur le débat des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables de SCoT,

Vu la délibération n°2018/215 du 25 juin 2018 de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux arrêtant le projet de SCoT et tirant le bilan de la concertation,

Considérant que le projet de SCoT arrêté doit être soumis au vote du Conseil Municipal de la commune d'ABONDANT

Madame le Maire expose :

Par délibération en date du 25 juin 2018, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a tiré le bilan de la concertation menée lors de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale, puis il a décidé d'arrêter le projet de ce schéma.

En vertu de l'article L. 143-20 du code de l'urbanisme, la commune d'ABONDANT est invitée à exprimer son avis, dans les limites de ses compétences propres, sur ce projet dans un délai de trois mois à compter de la transmission. A défaut de réponse dans ce délai, l'avis aura été réputé favorable.

Le projet de SCoT, transmis dans sa totalité comprend :

- Le rapport de présentation comprenant outre la présentation générale du dossier (explication du projet, enjeux), le diagnostic territorial, l'Etat Initial de l'Environnement, l'évaluation environnementale, etc.,
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) socle des futures orientations et conditions d'aménagement et d'urbanisation,
- Le Document d'Orientations et d'Objectif, partie opérationnelle et règlementaire du SCoT,
- Le bilan de la concertation,
- La délibération d'arrêt du projet.

Conformément à la délibération prescriptive, la procédure d'élaboration du SCoT s'est accompagnée de concertation avec la tenue de réunions publiques à chaque étape du projets, d'ateliers, la réalisation d'une exposition itinérante, la publication d'une plaquette explicative sur le SCoT, la parution d'articles dans l'AGGLORAMA ou sur le site internet du Pays de Dreux, etc.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

**-EMET** un avis favorable, à l'unanimité, sur le projet de SCoT arrêté par l'Agglo du Pays de Dreux,

**-CHARGE** Madame le Maire de transmettre cet avis à Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux dans les meilleurs délais.

#### PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2017 DE L'AGGLO DU PAYS DE DREUX

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal le rapport d'activité 2017 de l'Agglomération du pays de Dreux, retraçant les actions mises en oeuvre au cours de l'année 2017 dans le domaine de ses compétences.

#### AVIS SUR MODIFICATION DES STATUTS DU SMICA

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de modification des statuts du Syndicat Mixte Intercommunal du Canton d'Anet (SMICA) lequel a fait l'objet d'un accord à la majorité du Comité Syndical à l'occasion de sa réunion en Assemblée Générale le 2 juillet 2018.

Par cette décision, le Syndicat entend pouvoir apporter aux communes qui en exprimeront le souhait un service supplémentaire, à savoir la distribution d'eau potable.

En l'état, il est précisé qu'une suite favorable ne pourra être réservée à ce projet qu'à la condition que celui-ci recueille l'accord de deux tiers au moins des conseils municipaux des communes du SMICA représentant plus de la moitié de la population totale ou de la moitié au moins des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le projet de modification des statuts du Syndicat Mixte Intercommunal du Canton d'Anet.

#### APPROBATION DU REGLEMENT TECHNIQUE DU SIE-ELY

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction comptable M14,

VU l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant le versement de fonds de concours,

VU le règlement technique approuvé le 11/09/2018 et annexé à la présente délibération,

VU la délibération DEL/2018/0035 du Comité Syndical du SIE-ELY en date du 11/09/2018 approuvant le règlement technique,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**Approuve** le règlement technique du SIE-ELY approuvé par le comité syndical le 11/09/2018.

#### RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2017

Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faite l'objet d'une délibération. En application de l'article D2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours au Préfet et au système d'information prévu à l'article L.213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement,

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ▶ ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- ▶ DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ▶ DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [ww.services.eaufrance.fr](http://ww.services.eaufrance.fr)
- ▶ DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur SISPEA

#### DISSOLUTION ET DEVOLUTION DE L'ACTIF ET DU PASSIF DE L'ASSOCIATION VEAA

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'elle a reçu un courrier de la présidente de l'association VEAA (Vivre Ensemble Autour d'Abondant) l'informant de la dissolution de cette association (enregistrement N° W283000204 en date du 16 Mai 2018 en Sous-Préfecture de Dreux) et de la dévolution de l'actif et du passif à la Commune d'Abondant, à savoir :

ACTIF :

- 15 tables
- 31 bancs
- Collection de 10 poteries de Brissard
- 2 barnums de dimensions 5 x 8

PASSIF

- La somme de 11.624 Euros (chèque CA N° 6932022)

Sur demande de Madame le Maire, le Conseil, à l'unanimité, accepte de recevoir l'actif et le passif de l'association VEAA suite à sa dissolution.

#### TARIF LOCATION TABLES ET BANCS

Suite à enregistrement dans l'actif de la commune des 15 tables et 31 bancs de VEAA, Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la possibilité de mise en location de ce matériel et si oui, à quel tarif.

Le Conseil, par 12 voix pour et 2 contre, décide de fixer le prix de location :

TABLE VEAA 5 Euros

BANC VEAA 2,50 Euros

PLATEAU / TRETEAUX 2,50 Euros

1 BANC POUR PLATEAU 1,50 Euros

2 BANCS POUR PLATEAU 2,50 Euros

Caution pour location table – bancs VEAA : 100 Euros

#### TARIF ETUDE SUIVIE

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Commission des Affaires Scolaires a proposé aux parents d'élèves de l'école élémentaire de mettre en place une étude après la classe (suite à plusieurs demandes des parents en conseil d'école).

Après questionnaire distribué auprès des familles, nous avons un retour entre 16 et 18 inscriptions chaque soir.

Cette étude se déroulera de 16H35 à 17H35 les lundis, mardis et jeudis.

Au vu du coût horaire de la personne qui effectuera cette étude et aux nombres d'enfants inscrits, le tarif de la séance par jour pourrait être de 3 Euros.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de fixer le tarif de l'heure d'étude à 3 Euros.

#### SUBVENTION COLLEGE DE BU

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'elle a reçu une demande exceptionnelle de subvention du Collège de Bû afin de l'aider financièrement dans l'organisation de la fête des 20 ans du Collège qui aura lieu le samedi 13 Octobre.

Madame le Maire demande au Conseil sa position sur cette demande.

Le Conseil, à l'unanimité, est d'accord pour allouer une subvention exceptionnelle de 200 Euros.

Les crédits budgétaires seront modifiés à l'article 65748 du budget communal :

- ASSOCIATIONS DIVERSES - 200 Euros
- COLLEGE DE BU +200 Euros

## VIREMENT DE CREDITS SUR BUDGET SERVICE DE L'EAU

Du fait d'un nombre important de fuites, les crédits budgétaires en fonctionnement et investissement pour réparations sont insuffisants sur le budget de l'eau.

Madame le Maire propose les virements de crédits suivants :

Fonctionnement

022 – dépenses imprévues - 2000 Euros

61523 – entretien et réparations sur réseau + 2000 Euros

Investissement

020 – dépenses imprévues - 4000 Euros

21531 – Réseaux d'eau + 4000 Euros

Le Conseil, à l'unanimité, donne d'accord pour ces virements de crédits sur le budget du service de l'eau.

## QUESTIONS DIVERSES

### Intervention de Virginie QUENTIN

\* informe que les travaux au stade sont presque terminés.

\* demande de faire un tour dans les rues du village pour regarder si tous les lampadaires sont en état de marche (intervention de l'entreprise au-delà de 10 ampoules obsolètes).

\* Lancement d'une étude pour la pose d'une caméra de surveillance au stade et aux Loges.

\* En attente d'une réponse de l'Agglo pour le projet concernant le cœur du village, étude gratuite ou pas, affaire à suivre.

\* Des riverains rue de Dreux entre la rue de la dime et la salle polyvalente se plaignent de la vitesse excessive des voitures, un chien a été écrasé. Il faudra consulter M. Pavlecic.

\* AXA propose avec l'intermédiaire de la commune une mutuelle individuelle au prix de groupe, ouverte à tous : les plus de 60 ans, le personnel communal, les travailleurs non-salariés, les sans-emploi devraient pouvoir économiser de 17 à 30%, sans limite d'âge, pas de questionnaire de santé.

Les contrats seront revus tous les ans.

Une convention sera signée après l'accord du Conseil Municipal.

La commune devra prêter une salle et procéder à la distribution de flyers.

\* Demande d'une autorisation à la commune pour l'installation d'un flower truck (commerce ambulancier de fleurs, domicilié à Goussainville) après délibéré le Conseil vote : une abstention et 13 voix défavorables, 2 fleuristes à Bû et fleurs à Carrefour Contact.

\* Plan climat énergie, réunion le vendredi 19 octobre, personne n'est disponible.

### Intervention de Josiane MIRETTI

Commission transport :

\* Projet MOBILITIS location de véhicules libres par RENAULT Chanoine

1 heure minimum à 8 jours – réservoir plein - voiture twingo 5 euros de l'heure, trafic 9 euros de l'heure – 44 euros les 24 heures. Tout se fait avec le smartphone, le véhicule devra être pris et ramené à un endroit précis.

Si la commune est d'accord prévoir un parking libre, les personnes intéressées devront se faire connaître auprès de l'Agglo.

Le Conseil préfère attendre que ce projet se développe un peu plus avant de prendre une décision.

\* Concernant les titres de transport 67% des paiements se font maintenant en ligne.

Pour les inscriptions la date limite est le 15 juillet.

\* L'application smartphone PYSAE permet de suivre les bus scolaires, de connaître les retards afin de rassurer les parents qui sauront où sont leurs enfants.

\* Tous les arrêts de bus sont surveillés par l'Agglo.

\* Sur jymalin.fr c'est un site d'informations sur les transports scolaires et les tarifs.

### Intervention de Guy COËNON

\* Informe d'une rencontre intergénérationnelle le mercredi après-midi 10 octobre lors de la Semaine Bleue à la salle polyvalente. Quelques affiches ont été apposées et la rencontre a été imprimée dans le dernier bul infos.

\* Un projet d'ateliers destinés aux seniors 2.0 3<sup>ème</sup> jeunesse organisés par PSAJ28 proposant des séances de bien être, de mémoire, d'équilibre tous les vendredis de 10h à 11h et de 11h à 12h à la salle polyvalente.

Pour l'instant 15 inscriptions de 10h à 11h.

M. COENON a été contacté par la société SONALERTE qui propose que la commune se dote d'un kit pour équiper un véhicule communal afin d'alerter les habitants en cas de besoin. Coût de la mallette entre 800 et 1200 euros HT.

Se renseigner auprès de M. Philippot et le Conseil en reparlera.

### Intervention d'Etienne HERBEAUX

Commission déchets

\* 4 communes pilotes pour le ramassage des containers verres dans des points fixes le projet est abandonné.

\* Pour les containers jaune, encore des problèmes : au premier contrôle les containers sont pleins à 39,69% au deuxième contrôle ils sont pleins à 34,43%.

\* La commune d'Abondant est actuellement en analyse, faire attention aux contenus dans les poubelles marron et jaune.

\* Plus de collecte des déchets amiantés à la déchetterie, un arrêté sera pris pour les entreprises qui ne sont pas aux normes.

\* Quant à la collecte des encombrants, à voir si elle sera reconduite.

#### Intervention de René DUVAL

\* Informe des travaux d'aménagement à l'entrée du château et le goudronnage de l'allée.

\* Borne à incendie rue des buis : les travaux sont estimés à 2400 euros pour l'enterrer ou 936 euros pour la déplacer. Il faudra consulter les riverains.

\* Rue de la Demoiselle : Quelques problèmes ont été décelés suite au passage des caméras dans le réseau d'assainissement. On attend le retour de l'agglomération.

#### Intervention de Marie-Thérèse ANSEAUME

\* Ecole : les jeux pour la classe maternelle sont posés.

Pour la classe élémentaire la classe mobile est livrée. Les tableaux seront installés pendant les vacances. Mme Sassi remercie le conseil municipal.

3 animateurs sont recrutés pour la pose méridienne : ASC Mézières.

Réflexion sur la possibilité d'embaucher un agent de restauration en apprentissage sur 2 ans par l'intermédiaire du lycée Professionnel de La Saussaye à Sours en partenariat avec Scolarest afin d'effectuer les 35 heures.

A voir le profil des élèves.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures et cinquante minutes.

Le secrétaire,

Les conseillers,

Le Maire,